

Rapport de la Commission ad hoc concernant le préavis municipal n° 29-2014 relatif à la demande d'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 120'000.- pour financer l'achat d'un véhicule destiné à la voirie et aux espaces verts en remplacement du tracteur John Deere 950.

Composition de la commission :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Alain Pahud• François Vincent |
|--|

Dates des séances :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 22 janvier 2014• Mercredi 29 janvier 2014• Vendredi 31 janvier 2014 |
|--|

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule

La commission qui s'est réunie 3 fois a obtenu auprès de M. Christian Durussel, municipal, les explications nécessaires à la compréhension du présent préavis. Nous le remercions de sa disponibilité, de la clarté de ses explications et de la précision de ses réponses.

2. Objet du préavis - Précisions

Le besoin de remplacement du tracteur actuel est clairement exposé dans le préavis municipal.

D'autre part, la demande de la municipalité d'un crédit d'investissement sous forme d'une enveloppe plutôt que sur un matériel précis est motivé par des raisons de délai expliqué dans le préavis. En clair, le temps de finaliser l'étude des offres, procéder aux essais et faire la synthèse nous porterait à une séance du conseil de mai ou juin. En ajoutant le délai de livraison de 2 à 3 mois, le nouveau tracteur ne serait pas disponible pour les travaux d'été.

Concernant le matériel (point 3.1. du préavis), il est à préciser qu'une seule lame à neige sera achetée, de préférence "papillon" et que la citerne (env. 1000 l) et le semoir à engrais ne seront très probablement pas acquis.

La municipalité a demandé 5 offres concernant 4 marques (John Deere, Iseki, Carraro et Kubota). Les fonctionnalités sont proches et les prix (à équipement égal) vont de CHF 106'000 à CHF 126'000. On constate que le crédit demandé permet de couvrir le besoin. Le choix de la municipalité se fera après des essais.

3. Analyse de la commission

Bien que le préavis nous demande de se prononcer sur une enveloppe, la commission ad hoc s'est penchée sur quelques aspects pratiques.

3.1. Véhicule électrique ou hybride

La commission a demandé à la municipalité de considérer l'alternative d'un tracteur électrique ou hybride.

La municipalité a apporté la réponse suivante : "Pour le moment, dans la gamme des tracteurs compacte, aucun n'est proposé avec un moteur hybride. Cette technologie est appliquée seulement aux gros tracteurs".

3.2. Balayeuse

Nous avons abordé la possibilité/éventualité d'une balayeuse comme équipement supplémentaire.

Suite à une brève étude, Monsieur Durussel nous a fourni les informations suivantes : "Chacun des véhicules considérés peut être équipé d'un système de balayage frontal avec bac de récupération, sans adjonction d'eau. Cela convient plutôt au balayage des chemins hors localité. Coût de cet accessoire environ Fr. 8'000. Seul le véhicule Carraro SP 4400 dispose d'un kit de balayage avec aspiration, bac de récupération et possibilité de mouiller la chaussée. Coût du kit environ Fr. 15'000.

Pour information la commune de Froideville a fait l'acquisition l'année dernière d'un véhicule Egholm équipé entre autre d'une balayeuse de ce type. En cas de fusion je ne vois pas l'intérêt d'équiper le futur véhicule de la commune d'un kit de balayage".

La commission partage cet avis et est d'accord que la question d'une balayeuse n'est pas à considérer pour le moment.

3.3. Véhicules des communes du projet de fusion

Dans la perspective du projet de fusion, la commission a jugé intéressant de connaître la liste des véhicules des communes concernées et de considérer les éventuelles synergies.

La municipalité a établi un tableau de ces véhicules que nous reportons ci-dessous :

Commune	Bretigny	Cugy	Froideville	Morrens
Tracteur compact.	John Deere (ancien modèle)	John Deere 955	John Deere 4300 Egholm 2250	Carraro SP4400
Véhicule voirie		Reform Muli T9 Ladog	Reform Muli T9	
Tracteur			Massey-Ferguson	Hürlimann
Véhicule mixtes		Toyota Hilux		Toyota Hilux
Voiture utilitaire				Peugeot 305 break
Petit tracteur de jardin		John Deere 455		

On constate une prédominance de la marque John Deere et la commission recommande à la municipalité de tenir compte de cet aspect dans son étude et sa sélection sans pour autant que ce soit au détriment des autres aspects (fonctionnalités, performances et coûts).

3.4. Entretien, contrat

Bien que cela ne fasse ni partie du préavis ni du coût d'achat final, la commission a pensé utile de sensibilisé la municipalité sur les frais d'entretien et sur un éventuel contrat d'entretien. Nos arguments étant que cela peut faire pencher la décision sur l'un ou l'autre des véhicules et/ou fournisseurs.

Dans sa réponse, la municipalité nous a confirmé qu'elle tiendra compte de cet aspect lors de son analyse finale et de son choix.

3.5. Finalité

En finalité, la commission estime que :

- Le besoin est justifié
- Le crédit demandé est conforme au besoin
- Le choix sera forcément multi-critères
- La municipalité a considéré les principaux critères dans son étude
- La commission a sensibilisé la municipalité sur des critères supplémentaires

4. Conclusion

Compte tenu des éléments présentés plus haut, la commission ad hoc vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis n° 29-2014 tel que présenté par la Municipalité.

Cugy, le 31 janvier 2014

Alain Pahud

François Vincent